



Appel à candidature

Résidence territoriale d'éducation artistique et d'action culturelle

2017

Recrutement de deux artistes professionnels pour le territoire de Cognac

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 10 janvier 2017, délai de rigueur.

Porteur du projet :

L'association ASERC

L'ASERC gère trois centres sociaux, 3 ALSH, un club de prévention, un service d'hébergement, 2 chantiers d'insertion, un atelier de lutte contre l'illettrisme, un accueil parents enfants et une salle de spectacle La Cale.

La Culture fait partie d'un tout indissociable de la Vie de l'ASERC. Levier pour l'évolution des individus. Du fait des différentes initiatives de « culture de proximité » des concerts pendant les fêtes de quartiers, du théâtre ...Le besoin de salle de spectacle de proximité s'est rapidement fait ressentir, tant au niveau des artistes que du public. Ainsi, un équipement spécifique de diffusion de spectacle, a été pensé au sein du centre social actuel : « La Cale » existe donc depuis 1998.

L'Avant-Scène Cognac

L'Avant-Scène propose une saison culturelle pluridisciplinaire dans le territoire cognaçais. Elle est scène conventionnée pour la danse et à ce titre, elle met en place des dispositifs de soutien à la création et à la diffusion chorégraphique et des actions culturelles et artistiques. Elle organise deux festivals autour de la danse (Mars Planète Danse) et des arts de la rue (Coup de Chauffe).

Le projet :

À l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, l'association ASERC est missionnée pour accueillir et coordonner l'action **d'un ou deux artistes professionnels en résidence, dans le cadre d'une mission sur le territoire de Cognac et de ses environs.**

Conformément à la Directive nationale d'orientation, la DRAC souhaite renforcer les projets structurants de territoire, et développer son action sur les territoires prioritaires éloignés d'une offre culturelle, notamment les **quartiers politique de la ville**. Dans ce cadre, la ville de Cognac, territoire d'accueil pour des nouveaux arrivants, abritant un quartier prioritaire et entourée de communes rurales souhaite accueillir **des artistes professionnels** en résidence pour une **mission d'éducation artistique et d'action culturelle**.

Trois types de candidatures sont possibles :

- **Une candidature seule**
- **Un binôme constitué** de deux artistes qui peuvent être d'expressions artistiques différentes.
- **Un collectif ou une compagnie de trois artistes ou plus,**

La résidence est pensée pour **deux artistes sur une durée de 3 mois par artiste**. De ce fait, le comité de sélection retiendra deux artistes isolés, ou bien un binôme, ou bien un collectif / compagnie qui accepte de travailler dans les conditions énoncées ci-dessous.

L'idée qui prévaut est d'offrir **une carte blanche** au(x) artiste(s) retenu(s) afin qu'il(s) porte(nt) un regard artistique nouveau sur le territoire et ses habitants, de fédérer les différents publics, par des actions concrètes et notamment par des ateliers de pratique artistique.

Les artistes auront à partager leur réflexion et leur approche du territoire et de ses spécificités. Ils **développeront des ateliers de pratique artistique** à destination des jeunes et des adultes du territoire. Ils les sensibiliseront à une démarche de création artistique et à son intégration dans un projet qui vise à croiser les différents publics du territoire (mixité sociale, géographique, intergénérationnel...). Ils mèneront un travail de création collective, sans obligation d'une production finale, dans le cadre d'une éducation artistique et culturelle.

Les objectifs recherchés sont :

- le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle
- la création d'une dynamique de territoire
- la mixité des publics par la sensibilisation et la pratique artistique de différents publics jeunes, adultes, groupes intergénérationnels.
- la découverte d'une démarche de création artistique

Calendrier

Diffusion de l'appel à candidature : novembre 2016

Retour des dossiers : 10 janvier 2017.

Comité de sélection des artistes : janvier 2017.

Résidence en 2017. Le calendrier et l'organisation des résidences seront discutés entre les artistes retenus et les associations partenaires.

Conditions financières

La DRAC finance à hauteur de 5 000 € par résidence et par artiste, ou 10 000 € pour un collectif ou une compagnie (pour une durée de 3 mois).

Un contrat sera établi, spécifiant les engagements de l'association et ceux de l'artiste avec un

planning prévisionnel. Chaque artiste devra justifier d'un statut social (ou structure administrative) lui permettant d'émettre une facture.

Conditions matérielles :

L'Avant-Scène Cognac et l'ASERC mettent à disposition un lieu d'hébergement pour la résidence, et des locaux confortables pour pouvoir travailler avec les différents publics. Les structures bénéficiaires des interventions (établissements scolaires, centres sociaux, associations...) mettent à disposition un lieu de travail pour la pratique artistique et le matériel nécessaire le cas échéant. Elles prennent en charge les repas des artistes les journées de leurs interventions.

La coordination administrative et technique est assurée par l'ASERC et l'Avant-Scène Cognac.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un texte court décrivant la démarche artistique de chaque professionnel candidat (1 page).
- La proposition du projet personnel pour cette résidence territoriale en lien avec sa démarche artistique (2 pages)
- Un curriculum vitae à jour.
- Les coordonnées physiques et internet, avec quelques liens sur des projets déjà réalisés, notamment en éducation artistique et en action culturelle.

Le dossier doit parvenir au plus tard le 10 janvier 2017, délai de rigueur à :

- Par internet sous forme de dossier PDF à : global.aserc@gmail.com + rp@avantscene.com et eaac.drac86@culture.gouv.fr + copie à sylvie.guilloteau@culture.gouv.fr

- Ou par courrier à :

ASERC - 73 boulevard des borderies, 16100 Cognac

Avant-Scène Cognac - 1 place Robert Schuman, BP60024, 16101 Cognac Cedex

DRAC - Service EAC-AC - 102 Grand'Rue - BP 553 - 86 020 POITIERS Cedex

Tout dossier qui arriverait après le mardi 10 janvier 2017 ne pourra pas être pris en compte.

Contacts :

Direction régionale des affaires culturelles :

Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale, DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers, gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr / 05 49 36 30 50

Sylvie DUVIGNEAU, conseillère action culturelle et mécénat, sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr / 05 49 36 30 50

Association socio-éducative de la région de Cognac :

Jean-Luc FRENARD, 05.45.36.87.50

Avant-scène :

Anthony DUPUY, chargé des relations avec des publics, Avant-Scène Cognac, rp@avantscene.com, 05 45 82 99 26